

# Règlement intérieur – visiteurs Mini World Lyon

Afin d'assurer votre bien-être et votre sécurité, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

## Préambule

Mini World Lyon est un parc de loisirs couvert comprenant un espace d'accueil et de restauration ouverts à tous, ainsi qu'une boutique et plusieurs espaces d'exposition accessibles à toute personne porteuse d'un titre d'entrée valide. Le fait de pénétrer dans l'enceinte du bâtiment de Mini World Lyon vaut acceptation du présent règlement. Tout visiteur contrevenant à l'une des interdictions contenues dans le présent règlement pourra se voir expulsé du Parc, Mini World Lyon se réservant le droit d'engager d'éventuelles poursuites.

## **Article 1 / Tenue**

Une tenue correcte est exigée en toute circonstance ainsi que le port de chaussures, d'un haut et d'un bas. Nous nous réservons également le droit, à notre discrétion et à tout moment, de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte du Parc toute personne portant une tenue de nature à heurter la sensibilité des plus jeunes et d'un public familial. Pour des raisons de sécurité, le port d'une tenue recouvrant totalement le visage est interdit sauf pour raisons médicales.

Il pourra être refusé l'accès au Parc pour non-respect de ces exigences vestimentaires.

## **Article 2 / Mineurs**

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un parent ou adulte responsable pour pouvoir acheter leur billet d'entrée et accéder au Parc. Ils doivent être constamment surveillés. Qu'ils soient ou non accompagnés, leurs parents demeurent responsables des dommages et dégradations qu'ils pourraient causer

## **Article 3 / Animaux**

Seuls les animaux d'assistance sont admis à l'intérieur du Parc. Ils doivent être tenus en laisse et rester sous la garde du propriétaire.

## **Article 4 / Validité des tickets d'entrée**

Sont considérés comme titres d'entrée valides : les billets achetés au comptoir, les billets achetés sur Internet qu'ils soient imprimés ou présentés sur l'écran d'un appareil mobile, les billets achetés par le biais de sites partenaires (achats groupés, billetterie tierce, etc.), les pass annuels, la Lyon City Card et tout autre titre qui, à l'avenir, sera considéré comme valide par la Direction.

## **Article 5 / Affluence du site**

Si le taux de fréquentation de Mini World Lyon est trop élevé, la Direction de l'établissement se réserve le droit d'en limiter ou d'en refuser l'accès. Il appartient aux personnes désirant



visiter Mini World Lyon de se renseigner quant à la fréquentation du site, préalablement à leur visite ou à leur réservation.

#### **Article 6 / Sortie et réadmission**

Toute sortie de l'espace d'exposition est définitive. Les visiteurs souhaitant sortir de l'espace d'exposition et être réadmis plus tard doivent s'adresser au comptoir de la boutique. Un tampon sera appliqué sur leur main lors de leur sortie. Ils devront également présenter leur titre d'entrée à leur retour.

#### **Article 7 / Fermeture billetterie**

La billetterie de Mini World Lyon ferme trente (30) minutes avant l'horaire de fermeture de l'établissement. Les visiteurs de Mini World Lyon seront appelés à quitter les espaces d'exposition cinq (5) minutes avant l'horaire de fermeture de l'établissement.

#### **Article 8 / Evacuation du Parc**

Mini World Lyon sera exonérée de toute responsabilité en présence d'un évènement de force majeure nécessitant l'évacuation de tout ou partie du bâtiment.

#### **Article 9 / Boissons et nourriture**

Les boissons et la nourriture achetées à l'extérieur de Mini World Lyon ne sont pas autorisées dans l'ensemble du bâtiment.

Il est strictement interdit de consommer les boissons et la nourriture achetées au restaurant-snack La Place dans les espaces d'exposition de Mini World Lyon, situés au delà des portiques de validation des billets.

#### **Article 10 / Poussettes et trottinettes**

Les poussettes, landaus et trottinettes ne sont pas autorisés dans les mondes miniatures animés. Il est demandé aux visiteurs de les parquer dans l'espace dédié, juste à côté des casiers.

#### **Article 11 / Toilettes**

L'usage des toilettes de Mini World Lyon est strictement et uniquement réservé aux visiteurs titulaires d'un titre d'entrée valide et aux clients du restaurant-snack La Place.

#### **Article 12 / Vols et Dommages sur les biens des visiteurs**

Mini World Lyon n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations des objets personnels appartenant à ses visiteurs dans l'enceinte du Parc. Les visiteurs sont invités à utiliser les casiers à leur disposition, situés dans le premier espace d'exposition. Sur demande, de grands bacs peuvent également être mis à disposition.

#### **Article 13 / Contrôle d'accès et objets interdits**

Mini World Lyon se réserve le droit de contrôler les effets personnels des visiteurs à l'entrée du bâtiment pour des raisons de sécurité.

Merci de noter qu'il est interdit d'introduire dans le Parc :

- Les substances illicites, dangereuses, les boissons alcoolisées, les bouteilles en verre, les objets dangereux (notamment toutes armes de nature offensive ou défensive quelle que



- soit leur catégorie) et tout type d'objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu (ex : pistolet laser, pistolet à eau, ...) susceptibles de mettre en danger la sécurité des visiteurs.
- Les objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (sifflets, portes voix, klaxons....
  - Les perches télescopiques pour appareils photos ou téléphones portables, utilisées notamment pour les selfies.
  - Les objets récréatifs tels que les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé.
  - Tout objet que Mini World Lyon considérerait comme inapproprié ou perturbant.

#### **Article 14 / Comportement du Public**

Il est strictement interdit de toucher les œuvres exposées dans Mini World Lyon, et tout particulièrement les mondes miniatures animés.

Pour le confort et la sécurité de tous, il est interdit de se comporter de manière brusque ou excessivement bruyante au cours de la visite, particulièrement au sein des mondes miniatures animés.

Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener Mini World Lyon à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du Parc sans aucune compensation, remboursement ou autres recours.

Il est demandé aux visiteurs de respecter la propreté des lieux et les installations aménagées pour leur plaisir et leur confort. Les piques niques sont interdits dans le Parc.

#### **Article 15 / Interdiction de Fumer**

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du Parc. Cette interdiction s'applique également aux cigarettes électroniques.

#### **Article 16 / Vidéosurveillance**

Mini World Lyon dispose d'un système de vidéosurveillance destiné notamment à assurer la sécurité des personnes et des biens. Mini World Lyon exploite et assure la responsabilité de la gestion de ce dispositif conformément aux dispositions légales en vigueur. Information et accès aux images : Département R&D, 04.28.29.09.19.

#### **Article 17 / Objets abandonnés**

Mini World Lyon se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée et en collaboration avec les autorités compétentes.

**Le présent Règlement Intérieur est consultable sur le site internet  
[www.miniworldlyon.com](http://www.miniworldlyon.com) et auprès des employés du Parc au guichet d'accueil, à la  
boutique et au centre de contrôle.**

